

Responsable sur Internet

Lorsqu'ils prennent la parole dans un journal scolaire, une radio, ou qu'ils interagissent sur Internet (blog, courrier, forum...), les élèves ne maîtrisent pas toujours les règles de la communication médiatique. En classe, on peut les amener à réfléchir sur leurs pratiques et les aider à acquérir une meilleure maîtrise de leur expression.

Ce travail s'articule avec le B2i, « Des lois et des règlements régissent l'usage des TIC » (domaine 2).

Objectifs

1) Education aux médias

- Distinguer faits et commentaires dans ses propres propos
- Apprendre à différencier sphère privée et sphère publique
- Prendre en compte le récepteur de la communication
- Connaître quelques lois et règlements concernant la publication d'informations dans les médias et leur utilisation

2) B2i (domaine 2) Feuilles de position concernées (Droits et devoirs) : 2.2 (protection de la vie privée), 2.3 (droits d'auteurs), 2.5 (connaissance des lois)

DÃ©ROULEMENT

1) Faits et opinions

Avant la publication d'articles dans le journal scolaire, le blog de la classe, ou leur diffusion sur une radio scolaire, sélectionner les textes des élèves qui à la fois relatent des faits et les commentent. Faire une lecture commune en s'interrogeant sur :

- Ce que j'affirme est-il un fait avéré ou est-ce mon opinion personnelle?
- Si c'est un fait, l'ai-je vérifié? Comment?
- Le mode d'écriture que j'ai choisi convient-il à ce que je veux exprimer (par exemple pour une opinion : billet d'humeur, critique, éditorial...)?
- Est-il important pour moi de diffuser cette information / cette opinion, pourquoi ?
- En ai-je le droit ?

2) Respect de la vie privée et droit à l'image à travers les blogs

En préalable, montrer que les blogs appartiennent à l'espace public, comme n'importe quel site : les moteurs de recherche les indexent à partir de mots clés comme blog + nom d'un établissement. Ils ne sont pas accessibles uniquement à un groupe d'initiés auxquels on aurait donné l'adresse.

Choisir quelques blogs de jeunes inconnus de la classe sur lesquels sont publiées des photos. Les décrire et aborder la notion de vie privée :

- Ce que je montre ou dis de moi (sphère privée) peut-il être publié dans un média (sphère publique) ?
- Ce que je montre ou dis d'un autre que moi doit-il vraiment être rendu public ?
- Qui est responsable des commentaires mis sur mon blog ?
- Si je suis mineur(e), qui est responsable au bout du compte de ce que je fais dans mon blog ?

Prolonger par un débat sur les usages du téléphone portable et leur fonction d'appareil photo.

3) Respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur

A l'occasion d'un travail nécessitant une recherche de documents sur Internet, on aura préalablement étudié les notions de source et d'auteur pour les textes comme pour les images.

Aborder les droits liés aux images (photos, dessins, infographies, schémas, etc)

- a-t-on le droit de publier librement les images trouvées ? Faire la différence entre utilisation personnelle et diffusion publique: la notion de droit patrimonial.
- a-t-on le droit les transformer librement (recadrage, modification des couleurs...)? Expliciter la notion de droit moral d'une œuvre, s'ajoutant au droit patrimonial.

Aborder les droits liés au téléchargement et demander aux élèves d'explicitier leurs pratiques :

- qu'est-ce que télécharger, quels genres d'objets peut-on télécharger (musique, vidéo, logiciels...)?
- a-t-on le droit de télécharger librement ?
- le téléchargement est-il autorisé dans l'établissement (voir la charte d'usage de chaque établissement.

Pourquoi est-ce autorisé/ interdit?)

Extrait adapté du "Dossier pédagogique" de la 18^e Semaine de la presse dans l'école, © CLEMI, 2007

Ressources

Blog Notes, dépliant de conseils pour bloguer responsable.

Sur legifrance.gouv.fr

- Diffamation, trouble à l'ordre public... : [loi sur la liberté de la presse](#) (chapitre 4)

- respect de la vie privée, droit à l'image : [code civil](#) (art. 9), [code pénal](#) (art. 226-1)